

former et constituer ledit comité, afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises.

(La motion est adoptée.)

LE SÉNAT ET SON ŒUVRE

AVIS DE MOTION

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je désire donner avis que lundi, le 12 février, je proposerai la motion suivante:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué aux fins de faire enquête et rapport sur les mesures qui lui semblent nécessaires ou opportunes afin de permettre au Sénat de fournir le meilleur apport possible au bien-être de la population du Canada.

Je sais que je déroge à la façon habituelle de procéder mais, à mon sens, l'importance que revêt la question m'autorise à expliquer brièvement cet avis de motion.

L'opinion se généralise qu'il y aurait lieu d'apporter certains changements au Sénat, pour lui permettre de contribuer le plus possible au bien-être des Canadiens. Les autorités compétentes rendraient donc un service au public en approfondissant la question et en faisant rapport à cet égard. Or, à mes yeux, aucune autorité ne saurait s'exprimer sur ce sujet avec plus de compétence que les sénateurs eux-mêmes, car ils possèdent une expérience collective variée sur tous les principaux aspects de notre vie nationale.

Mes collègues du Gouvernement ne se sont pas opposés à ce que je propose, à titre personnel, une telle enquête au Sénat. Je mets chacun au courant de mon intention; de la sorte, tous les intéressés pourront se pencher sur le problème et nous faire profiter de leur avis. Advenant que le Sénat réagit favorablement à l'idée, je proposerais qu'on substituât à la présente résolution une autre dont le libellé fût plus précis. J'ose croire que les sénateurs seront disposés à amorcer le débat dès que j'aurai proposé ma motion, le 12 février; ainsi, on pourra résoudre la question en moins d'une semaine ou dix jours. Si on la tranche par l'affirmative, le comité pourra alors s'organiser pour se mettre à l'œuvre avant que nous soyons saisis d'autres questions pressantes.

Me permettra-t-on une observation personnelle? Le Sénat m'a toujours appuyé sans réserve chaque fois que j'ai présenté une proposition raisonnable; j'espère qu'il m'accordera son appui de nouveau. Mais, vu la grande importance que revêt la question, je désire vivement que chacun ait ses coudées franches. Je crains l'indifférence bien plus que l'opposition. En proposant la motion, je présenterai mon point de vue pour ce qu'il

vaut, sans tenter d'exprimer l'avis du Gouvernement dont je suis membre, ni de qui que ce soit. J'espère qu'on débattrà la question sous tous ses angles.

TRAVAUX DU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Pour la gouverne des sénateurs, je vais exposer brièvement les travaux dont la Chambre est saisie, en indiquant l'ordre dans lequel je me propose de les aborder.

Le Sénat siégera demain. Bien que le comité de sélection soit autorisé à nommer tous les comités, il n'a désigné jusqu'ici que le comité des divorces, dont on achèvera demain l'organisation. On se propose de présenter au début de la semaine prochaine le rapport touchant les autres comités.

Les proposeurs de l'adresse en réponse au discours du trône prendront la parole demain. Puis on renverra la suite du débat à la séance du lundi soir 5 février. J'espère que les sénateurs désireux de participer à ce débat y seront disposés dès la semaine prochaine. Même si certains sénateurs n'étaient pas en mesure de commenter l'Adresse d'ici quelques jours, j'exhorte tous mes collègues à seconder, si possible, nos tentatives visant à terminer le débat pour la fin de la semaine prochaine.

Lundi (le 12 février) je proposerai la motion dont j'ai donné avis aujourd'hui. J'espère que le débat touchant cette motion sera animé et qu'il prendra fin en moins d'une semaine ou de dix jours.

L'audition des pétitions de divorce doit commencer le mardi 6 février, soit beaucoup plus tôt que d'ordinaire.

J'espère que, grâce à la collaboration des membres du comité, l'audition de toutes les causes de divorce sera terminée avant le congé de Pâques. Je fais miennes, à cet égard, les observations du chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), observations dont tiendront compte, je l'espère, ceux qui s'occupent de l'inscription des pétitions de divorce. Il est très injuste d'obliger certains sénateurs à consacrer leur temps aux travaux du comité, alors que le Sénat est saisi d'autres questions de la plus haute importance.

Me fondant sur la situation telle qu'elle m'apparaît dans le moment, j'ai l'intention d'inviter le Sénat à siéger chaque semaine d'ici Pâques. L'an dernier, les crédits ont été déposés au Sénat onze jours après l'ouverture du Parlement. Cette année, ils ne nous seront probablement pas présentés avant la fin de février. J'espère, tout comme l'an dernier, être en mesure de fournir de nouveau à mes